



Département de l'Isère  
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2023-2509-3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois,

le lundi 25 septembre

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 20 septembre 2023 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h10.

**Présents** : Jean Papadopulo, Anh Brun, Eric Doyen, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Pascale Besch, Marielle Berlioz, Emilie Delwaulle, Cécile Gerey, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Véronique Luxos, Serge Comberousse

**Pouvoirs** : Jimmy Delroise à Serge Comberousse

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

**Objet** : modification du tableau des effectifs

**Le Maire informe l'assemblée :**

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique ,

Compte tenu de :

- Départ en retraite d'un adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet
- Départ pour mutation du responsable des services techniques, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- L'avancement de grade d'un adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe au garde d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et de son départ en retraite

- L'avancement de grade du responsable de la restauration scolaire au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Il convient de créer et de supprimer des emplois correspondants.

Vu les avis favorables du Comité technique réuni le 19 septembre 2023

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La suppression à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023 :

- D'un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- D'un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- D'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 21h00 hebdo
- D'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet 26h00 hebdo

TABLEAU DES EMPLOIS au 1er octobre 2023						
Ref délibération	Grade	Cat	Permanent	Non permanent	Durée hebdo du poste	Pourvu
<b>Filière Administrative</b>						
2021-1312-2	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	X		35h00	0
17/03/2004 (20h) 01/06/2005 (35h)	Adjoint administratif	C	X		35h00	1
2022-1212-3	Adjoint administratif	C	X		20h00	1
01/10/2018 2018-0110-03	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	X		35h00	1
<b>Filière Technique</b>						
2023-0603-9	Agent de maîtrise	C	X		35h00	0
11/12/2006 10D11122006	Adjoint technique	C	X		35h00	1
11/12/2006 10D11122006	Adjoint technique	C	X		35h00	1
2022-2006-1	Adjoint technique principal 2ème classe	C	x		35h00	1
2018-2506-04	Adjoint technique	C	X		31h	1
2023-0603-9	Adjoint technique principal 2ème classe	C	X		26h00	1
2018-2506-03	Adjoint technique	C	x		24h15	1
2023-2509-2	Adjoint technique	C	X		27h25	1
2023-1505-4	Adjoint technique	C	X		26h75	1
12D20012014	Adjoint technique	C	X		10h00	0
2023-2509-1	Adjoint technique	C	x		16h50	1
<b>Filière sociale</b>						
6D27112017	ATSEM principal 2ème classe	C	X		28h00	1
06/05/2013 2D06052013	ATSEM principale 2ème classe	C	X		33h50	1
<b>Filière animation</b>						
2021-2806-5	Adjoint animation	C	X		22h00	1

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :**

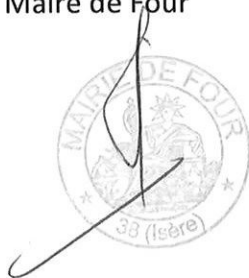
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois à compter du 01/10/2023
- d'annexer le tableau des effectifs ci-dessous
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Acte rendu exécutoire par :** - dépôt en Sous-Préfecture le **28 SEP. 2023**  
- publication et/ou notification le **28 SEP. 2023**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,  
Maire de Four



Matthieu Querenet,  
Secrétaire de séance

